

Éducation et Formation

Bureau d'Enfants en santé Manitoba et
 Division de l'éducation de la maternelle à la 12^e année
 Bureau de l'éducation française
 1181, avenue Portage, salle 509
 Winnipeg (Manitoba) Canada R3G 0T3
 Tél. : 204 945-6916 Téléc. : 204 948-3234
 Courriel : bef@gov.mb.ca

Formulaire de manifestation d'intérêt Illustrateur ou auteur de littérature jeunesse

Le présent formulaire est : une nouvelle demande une mise à jour

Inscription pour : un auteur un illustrateur

Coordonnées

Nom :	Prénom :	
Adresse postale :	Ville :	Code postal :
Courriel :	Téléphone :	Cellulaire :

Liste des ouvrages publiés ou en voie de publication

Titre de l'ouvrage	Maison d'édition	Genre de littérature	Année de parution ou à paraître	Clientèle visée		
				M à 4	5 à 8	9 à 12
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Expériences en animation d'ateliers ou en présentation en salle de classe

Lieu de l'activité	Date de l'activité	Description de l'activité

Une fois complété, veuillez soumettre ce formulaire par courriel à l'adresse suivante : palo-olsp@gov.mb.ca

Veuillez nous fournir vos deux références dans ce même courriel.

Le Bureau de l'éducation française remercie tous ceux qui présenteront un formulaire de manifestation d'intérêt. Les formulaires de manifestation d'intérêt seront conservés dans les dossiers du Bureau pour une période de trois ans. (Veuillez nous faire parvenir un nouveau formulaire en prenant soin de cocher « une mise à jour », si certains renseignements ont changé.)

La collecte de ces renseignements personnels est autorisée par le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba. Les renseignements recueillis seront utilisés pour la sélection de candidats. Ces renseignements sont protégés en vertu des dispositions portant sur la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.